

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1435

présenté par

Mme Bourouaha et M. Maillot

à l'amendement n° AC1090 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« fixé »

le mot :

« réglementé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous amendement rédactionnel.

Les auteurs de ce sous amendement s'opposent à la manière dont le gouvernement a décidé d'amender cette proposition de loi en déposant des amendements au moment de l'examen et en faisant tomber les amendements des parlementaires qui exercent légitimement leur droit d'amendement.

Cette façon de procéder ne permet pas la sérénité de nos débats.